

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2014

SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 2060)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 85

présenté par
Mme Errante, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 5, substituer par deux fois aux mots :

« à des »,

le mot :

« aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.